

## PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Travaux connexes .1 Section 01 74 21 – Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.
- 1.2 Références .1 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International.  
.1 CSA A179-04, Mortier et coulis pour la grosse maçonnerie.
- 1.3 Gestion et élimination des déchets .1 Trier et recycler les déchets conformément à la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.  
.2 Évacuer du chantier tous les matériaux d'emballage et les acheminer vers des installations appropriées de recyclage.

## PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1 MATÉRIAUX .1 Mortiers et coulis : conformes à la norme CSA A179.
- 2.2 Source d'approvisionnement .1 Des matériaux de même marque et des granulats provenant de la même source d'approvisionnement doivent être utilisés pour l'ensemble des travaux.
- 2.3 Types de mortier .1 Mortier pour ouvrages en maçonnerie extérieurs, au-dessus du niveau du sol : mortier de type S, selon les spécifications relatives au dosage.  
.2 Mortier pour ouvrages en maçonnerie intérieurs : mortier de type S, selon les spécifications relatives au dosage.
- 2.4 Malaxage .1 Le malaxage du mortier doit être réalisé conformément à la norme CSA A179, avec les quantités d'ingrédients nécessaires pour une utilisation immédiate.  
.2 Les pigments de coloration doivent être ajoutés conformément aux instructions du fabricant. Fournir un mélange et une coloration uniforme. Teneur maximale en pigments de coloration par volume : 10 % du contenu total de mortier.

PARTIE 3 - EXÉCUTION

- |                                  |    |  |
|----------------------------------|----|--|
| <u>3.1 Examen</u>                | .1 | Demander l'examen des endroits où du coulis doit être appliqué.  |
| <u>3.2 Travaux préparatoires</u> | .1 | Appliquer un agent de liaisonnement sur les surfaces existantes.   |
| <u>3.3 Mise en œuvre</u>         | .1 | Sauf indication contraire, mettre en œuvre le mortier et le coulis de maçonnerie conformément aux instructions du fabricant et aux exigences des sections de maçonnerie spécifiques. |

FIN DE SECTION